

Orléans, le 27 septembre 2011

Mesdames et Messieurs les Proviseurs  
S/c de Mesdames et Messieurs les IA DSDEN

**Rectorat**

Délégation académique à  
l'éducation artistique  
et culturelle  
DAAC/39/2011

Dossier suivipar

Mireille Fromentaud  
Déléguée académique à  
l'éducation artistique et  
culturelle  
Tél. 02 38 79 46 61  
Fax 02 38 79 46 14  
daac  
@ac-orleans-tours.fr

Jean-Claude Jardinier  
Doyen des IEN EG ET  
Jean-Claude.Jardinier@ac-  
orleans-tours.fr  
Tél 02 38 79 39 13

Eric Michon  
Vice doyen des IA IPR  
eric.michon@ac-orleans-tours.fr  
Tél 02 38 79 39 10

Sarah Roux-Périnet  
Coordinatrice académique  
Action pédagogique  
et éducative  
Tél. 02 38 79 39 74  
Fax 02 38 62 41 79  
Sarah.roux-perinet  
@ac-orleans-tours.fr

21, rue Saint Etienne  
45043 Orléans cedex 1

**Objet :** Modèle indicatif de lettre de mission pour le référent culture – 2011-2012

**Références :**

- BO spécial n°1 du 4 février 2010 - circulaire n°2 010-012 du 29-1-2010
- JO du 9 septembre 2010 – décret n°2010-1065 du 8 septembre 2010
- JO du 9 septembre 2010 – arrêté du 8 septembre 2010

Vous avez désigné dans votre établissement un référent culture. Il vous appartient de vérifier, avant qu'un professeur ne s'engage, que sa situation lui permet de prétendre au versement de l'IFIC.

Un modèle de lettre à destination de chaque référent culture est proposé en page annexe. Si la forme reste indicative, le contenu doit être respecté pour une évaluation cohérente dans l'Académie.

Afin de donner de l'ampleur à l'axe culturel du projet d'établissement, peut-être serait-il intéressant de fixer des objectifs au-delà d'une année, avec une évaluation d'étape prévue pour la fin de chaque année scolaire.

Après le cadre académique, l'indication de quelques objectifs précis et spécifiques à votre établissement facilitera l'évaluation attendue et, surtout, sera un guide pour le professeur référent, vos équipes, vos partenaires et vous-mêmes.

Enfin, nous vous encourageons vivement à élaborer un partenariat étroit avec une institution culturelle de proximité.

Nous restons à votre disposition pour toute aide.

Mireille Fromentaud  
Déléguée académique  
à l'éducation artistique et culturelle

Eric Michon  
IA IPR Education musicale  
Chargé du suivi des enseignements CAV  
Vice doyen des IA IPR

Jean-Claude Jardinier  
IEN ET STI  
Doyen des IEN EG ET

Sarah Roux-Périnet  
IA IPR SES  
Coordinatrice académique  
Action pédagogique et éducative



2/2

**Modèle indicatif de lettre de mission  
adressée par le proviseur au professeur référent culture**

M...  
Proviseur

à  
Madame / Monsieur...

**Objet :** mission de référent culture

**Références :**

- BO spécial n°1 du 4 février 2010 - circulaire n°2 010-012 du 29-1-2010
- JO du 9 septembre 2010 – décret n°2010-1065 du 8 septembre 2010
- JO du 9 septembre 2010 – arrêté du 8 septembre 2010
- *Axe du Projet d'établissement...*

Vous bénéficierez d'une indemnité pour fonction d'intérêt collectif pour exercer la mission de référent culture durant l'année scolaire 2011-2012.

Dans ce cadre c'est votre adresse électronique académique qui devra être utilisée.

Pour ouvrir droit au paiement de votre indemnité vous m'adresserez à la fin de l'année scolaire un rapport d'activité au regard des objectifs fixés.

Votre mission se développera au sein du volet culturel du projet d'établissement du lycée, conformément à la circulaire mentionnée ci-dessus :

- vous travaillerez avec le conseil pédagogique et le conseil des délégués à la vie lycéenne ;
- acteur de la politique académique, vous serez l'interlocuteur du service de l'Action culturelle de l'Inspection académique et de la Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle ;
- vous vous tiendrez informé(e) des ressources afin d'en faire part à bon escient à l'ensemble de la communauté éducative du lycée ;
- vous serez attentif à développer les démarches partenariales, de façon à élaborer un partenariat privilégié avec un site culturel de proximité ;
- vous veillerez à la mise en place de l'opération Ciné lycée et vous vous tiendrez informé(e) de son déroulement.

*Au terme de l'année scolaire: quelques objectifs spécifiques au lycée, en terme de mise en cohérence du parcours de l'élève, de développement, d'actions nouvelles.*